

Votation fédérale

Explications et prises de position

23 septembre 2018



À votre service

Si votre matériel de vote n'est pas complet ou si vous avez perdu ou détruit votre carte de vote, il faut appeler le service des votations et élections qui vous renseignera volontiers sur la manière de procéder.

tél. 022 546 52 00

du lundi 3 septembre 2018 jusqu'au

vendredi 21 septembre 2018 de 9h00 à 17h00

le samedi 22 septembre 2018 de 8h00 à 12h00

le dimanche 23 septembre 2018 de 10h00 à 12h00

Votre enveloppe blanche doit contenir :

1 carte de vote

1 bulletin de vote

1 enveloppe de vote bleue au format C5

1 brochure explicative pour les objets fédéraux

la présente brochure

Vous pouvez consulter le site Internet de l'Etat de Genève, à l'adresse :

<http://www.ge.ch/votations>

Prises de position

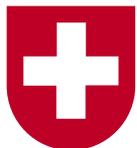
Pour les objets fédéraux

Objet 1 Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 13 mars 2018 concernant les **voies cyclables et les chemins et sentiers pédestres**?

(Contre-projet direct à l'initiative populaire «Pour la promotion des voies cyclables et des chemins et sentiers pédestres [initiative vélo]», qui a été retirée)

Objet 2 Acceptez-vous l'initiative populaire «**Pour des denrées alimentaires saines et produites dans des conditions équitables et écologiques (initiative pour des aliments équitables)**»?

Objet 3 Acceptez-vous l'initiative populaire «**Pour la souveraineté alimentaire. L'agriculture nous concerne toutes et tous**»?



VOTATION FÉDÉRALE

Objet 1

Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 13 mars 2018 concernant les **voies cyclables et les chemins et sentiers pédestres**?

(Contre-projet direct à l'initiative populaire «Pour la promotion des voies cyclables et des chemins et sentiers pédestres [initiative vélo]», qui a été retirée)

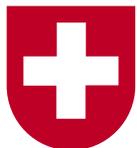
Objet 2

Acceptez-vous l'initiative populaire «**Pour des denrées alimentaires saines et produites dans des conditions équitables et écologiques (initiative pour des aliments équitables)**»?

Objet 3

Acceptez-vous l'initiative populaire «**Pour la souveraineté alimentaire. L'agriculture nous concerne toutes et tous**»?

	1	2	3
PLR. Les Libéraux–Radicaux Genève	OUI	NON	NON
Les Socialistes	OUI	OUI	OUI
Les Verts	OUI	OUI	OUI
Parti Démocrate-Chrétien (PDC)	OUI	---	OUI
MCG – Mouvement Citoyens Genevois	OUI	NON	NON
Ensemble à Gauche	OUI	OUI	OUI
UDC	NON	NON	NON
Comité d'initiative "Pour des aliments équitables"	---	OUI	OUI
Comité d'initiative pour la souveraineté alimentaire	---	OUI	OUI
AgriGenève soutient les initiatives "Pour des aliments équitables" et "Pour la souveraineté alimentaire"	---	OUI	OUI
Association l'Affaire Tournerêve	---	OUI	OUI
Association transports et environnement (ATE – Genève)	OUI	OUI	OUI
Bio GENÈVE	---	OUI	OUI
CGAS – Communauté genevoise d'action syndicale	---	---	OUI
Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève	---	NON	NON
Fédération des Entreprises Romandes – Genève	---	NON	NON
Grands-parents pour le climat-Genève	---	OUI	OUI
GREENPEACE GROUPE BÉNÉVOLE GENÈVE	OUI	OUI	OUI
Groupe écosocialiste de solidaritéS	OUI	OUI	OUI
Jeunes Démocrates Chrétiens de Genève (JDC)	OUI	---	OUI



VOTATION FÉDÉRALE

Objet 1

Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 13 mars 2018 concernant les **voies cyclables et les chemins et sentiers pédestres**?

(Contre-projet direct à l'initiative populaire «Pour la promotion des voies cyclables et des chemins et sentiers pédestres [initiative vélo]», qui a été retirée)

Objet 2

Acceptez-vous l'initiative populaire «**Pour des denrées alimentaires saines et produites dans des conditions équitables et écologiques (initiative pour des aliments équitables)**»?

Objet 3

Acceptez-vous l'initiative populaire «**Pour la souveraineté alimentaire. L'agriculture nous concerne toutes et tous**»?

	1	2	3
Jeunes Libéraux-Radicaux Genève	OUI	NON	NON
Jeunes Vert-e-s	OUI	OUI	OUI
Jeunesse Socialiste Genevoise	OUI	OUI	OUI
LES JARDINS DE COCAGNE	---	OUI	OUI
Les sections communales du PS genevois	OUI	OUI	OUI
Les Vert'libéraux	OUI	OUI	NON
OUI au vélo dans la Constitution!	OUI	---	---
Parti communiste	---	---	OUI
Parti du Travail	OUI	OUI	OUI
Parti évangélique Genève (PEV)	OUI	OUI	OUI
PBD/PCD Parti Citoyen Démocratique Genève	OUI	NON	OUI
Pour le droit à l'alimentation	---	OUI	OUI
Pour que Genève respire	OUI	---	---
PRO VELO Genève	OUI	---	---
solidaritéS	OUI	OUI	OUI
solidaritéS – JEUNES	OUI	OUI	OUI
Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs – SIT	OUI	OUI	OUI
Unia	OUI	OUI	OUI
Uniterre et l'Alliance pour la souveraineté alimentaire.	---	OUI	OUI
Verts genevois – sections communales	OUI	OUI	OUI
Vignerones pour une agriculture locale et un commerce équitable	---	OUI	OUI

Où et quand voter ?

Pour voter, vous devez impérativement vous munir de votre carte de vote et du matériel reçu à domicile.

Vote électronique

Le vote électronique est disponible pour toutes les Suissesses et tous les Suisses de l'étranger ainsi que pour les électrices et électeurs résidant sur le territoire cantonal qui se sont inscrits (pour plus d'informations voir aux pages 9 à 11 de la brochure). L'urne électronique est ouverte du lundi 27 août 2018 à midi heure suisse au samedi 22 septembre 2018 à midi heure suisse.

Vote par correspondance

Vous pouvez voter par correspondance immédiatement en utilisant le matériel annexé à la présente brochure. Pour que votre vote soit admis, il doit parvenir au service des votations et élections avant le samedi 22 septembre 2018 à 12h00. Pour garantir l'acheminement postal dans le délai prescrit, il vous est recommandé d'expédier votre enveloppe de vote au plus tard le **jeudi 20 septembre 2018**.

Attention à l'heure de levée du courrier.

Vous pouvez également déposer votre enveloppe de vote directement dans la boîte aux lettres du service des votations et élections (25, route des Acacias) jusqu'au **samedi 22 septembre 2018 à 12h00**.

Au local de vote

Le scrutin est ouvert le dimanche 23 septembre 2018 de 10h00 à 12h00. Veuillez vous munir d'une pièce d'identité et de votre matériel électoral complet. L'adresse de votre local de vote figure aux pages 14 et 15.

Le vote électronique

Matériel nécessaire pour voter de manière électronique

Pour voter de manière électronique, vous aurez besoin :

- de la carte de vote (avec indication **VOTE ELECTRONIQUE**) – voir exemple ci-dessous;
- de votre date de naissance;
- d'un équipement disposant d'un accès Internet stable (ordinateur ou tablette).

Les différents codes et informations reproduits ci-dessous sont des exemples et diffèrent de votre carte de vote personnelle.

CARTE DE VOTE		FED	
1000246		VOTE PAR CORRESPONDANCE OU AU LOCAL DE VOTE	
VOTATION POPULAIRE Local fictif Electeurs de Test		Date de naissance complète JOUR MOIS ANNEE	
P.P. CH - 1211 Genève 26		A REMPLIR ET SIGNER OBLIGATOIREMENT POUR VOTER PAR CORRESPONDANCE	
Poste CH SA 99-01		Signature: _____	
Monsieur CYBER Citoyen Route Cyberadministration 1 1200 Genève 3		VOTE ELECTRONIQUE	
		https://www.evote-ch.ch/ge	
		Numéro de carte de vote: 7647-6674-7812-5914	
		Code de confirmation: 	
		Code de finalisation: 879724	
REPUBLICQUE ET CANTON DE GENÈVE Chancellerie d'Etat Service des votations et élections		Empreintes numériques du certificat (certificate fingerprint): FF:BF:0E:64:F1:26:BC:75:E4:C7:F3:C9:A1:C2:AD:B8: 9D:4F:6A:CF:78:96:92:69:FF:4C:4F:E6:ED:74:9A:9D ou 74:62:61:73:47:C8:59:EC:06:3A:90:75:79:E7:A2:DC:37:20:04:91	
		Tout changement d'adresse annoncé à l'office cantonal de la population et des migrations 9 semaines avant la date de l'opération électorale est enregistré mais ne peut figurer sur votre carte de vote, qui atteste de votre domicile à cette date. Une photocopie de cette carte équivaut à l'attestation de résidence officielle délivrée par l'OCPIA pour 25 F.	

Marche à suivre

- 1) Inscrivez dans la barre d'adresse de votre navigateur le site de vote :
<https://www.evote-ch.ch/ge>
- 2) Insérez votre numéro de carte de vote dans le champ vide de la page d'accueil.
- 3) Confirmez avoir pris connaissance des sanctions pénales pour fraude en cliquant sur la case correspondante.
- 4) Faites vos choix de vote en cochant la réponse que vous souhaitez à chacune des questions posées.
- 5) Vérifiez que votre bulletin est conforme à votre désir sur la page « Récapitulatif », puis indiquez votre date de naissance.
- 6) Contrôlez que les codes de vérification fournis par le système correspondent bien à ceux que vous avez reçus avec votre carte de vote (les codes, formés de 4 caractères, sont indiqués sur la partie détachable de celle-ci). Dans l'affirmative, introduisez le **code de confirmation** – il s'agit du code à gratter (**à l'exception des Suisses de l'étranger pour qui ce code n'est pas recouvert d'un hologramme**). Ainsi, vous donnez au système l'ordre de déposer votre vote dans l'urne électronique.
- 7) Le système vous renvoie alors un code de finalisation qui doit correspondre à celui indiqué sur votre carte de vote. Ce code de finalisation vous indique que le processus de vote est finalisé.

Le mode d'emploi du vote électronique est disponible sur www.chvote.ch

Qui peut voter de manière électronique ?

Le vote électronique est disponible pour :

- les électeurs suisses résidant sur le territoire cantonal genevois qui s'y sont inscrits;
- tous les Suisses de l'étranger, électeurs dans le canton de Genève.

La Confédération attire l'attention des électeurs suisses sur le fait que, dans certains pays, l'envoi de données cryptées par Internet est punissable. Si, malgré d'éventuelles restrictions dans ce sens, vous choisissez de voter de manière électronique, sachez que vous aurez à porter l'entière responsabilité de votre acte. Il est dès lors recommandé aux Suisses de l'étranger de s'adresser à leur fournisseur Internet ou aux autorités locales compétentes pour savoir si le vote électronique non surveillé et, de manière plus générale, l'envoi de données cryptées sont autorisés dans leur pays de résidence. Pour toute question, veuillez vous adresser à la représentation suisse compétente pour votre région.

Assistance

Vous trouverez toutes les informations nécessaires concernant le vote électronique sur le site <http://www.chvote.ch>

Une assistance téléphonique est à votre disposition au **+41 (0) 840 235 235**, de 8h00 à 18h00, heure suisse, tous les jours ouvrables, durant toute la durée du scrutin, et le samedi 22 septembre 2018 uniquement de 8h00 à 12h00.

Vous pouvez aussi nous contacter à l'adresse e-demarches@etat.ge.ch; nous vous répondrons dans le délai d'un jour ouvrable.

Envie de voter en ligne ?

D'ici au 23 septembre 2018, vous disposez de deux possibilités pour vous inscrire pour les votations suivantes :

- ⇒ Vous pouvez cocher la case au bas de votre carte de vote « Je m'inscris au vote électronique pour les prochains scrutins fédéraux/cantonaux ».

The image shows a Swiss voting card (Carte de vote) with the following sections:

- CARTE DE VOTE** (top left)
- VOTE PAR CORRESPONDANCE OU AU LOCAL DE VOTE** (top right)
- INSCRIPTION AU VOTE ELECTRONIQUE** (bottom right)

The inscription section contains the text: Je m'inscris au vote électronique pour les prochains scrutins fédéraux/cantonaux (lors de scrutins strictement communaux le vote électronique n'est pas garanti).

- ⇒ Vous pouvez vous inscrire via le site web e-démarches (<https://www.ge.ch/voter-geneve/voter-voie-electronique-internet>) jusqu'au dimanche 23 septembre 2018 pour le scrutin du 25 novembre 2018, à l'aide de votre numéro de carte de vote.

L'inscription est valable pour toutes les futures votations. Pour les opérations électorales fédérales, les inscriptions ne peuvent pour le moment pas dépasser les 30% de l'électorat.

Les personnes qui ne seraient pas encore inscrites pourront le faire à chaque votation dans la limite des 30% de l'électorat.

Plus d'informations sur la procédure d'inscription

Vous trouverez plus d'informations concernant la procédure d'inscription sur <http://www.ge.ch/voter-geneve/voter-voie-electronique-internet>

Des difficultés ?

Si vous avez des questions concernant cette procédure d'inscription, veuillez prendre contact avec le Helpdesk qui vous informera et vous aidera en fonction de votre situation.

Hotline/Helpdesk

- Téléphone : +41 (0) 840 235 235
- E-mail : e-demarches@etat.ge.ch
- Horaires : de 8h00 à 18h00, heure suisse, tous les jours ouvrables, durant toute la durée du scrutin, et le samedi 22 septembre 2018 de 8h00 à 12h00.

Adresses des locaux de vote

Vous ne pouvez voter qu'au local de vote de votre arrondissement électoral de votre domicile politique, qui figure sur votre carte de vote.

	Ville de Genève	
21-01	Cité-Rive	Rue Ferdinand-Hodler 4
21-02	Pâquis	Rue de Berne 50
21-03	Saint-Gervais	Ecole primaire James-Fazy, entrée rue Bautte 10
21-04	Prairie-Délices	Rue Voltaire 21
21-05	Eaux-Vives-Lac	Rue des Eaux-Vives 86
21-06	Eaux-Vives-Frontenex	Rue du 31-Décembre 63
21-07	Florissant-Malagnou	Rue Crespin 5 et rue Michel-Chauvet 24
21-08	Cluse-Roseraie	Boulevard de la Cluse 24
21-09	Acacias	Rue Rodo 5
21-10	Mail-Jonction	Rue Gourgas 20
21-11	Servette-Grand-Pré	Rue de Lyon 56
21-12	Prieuré-Sécheron	Avenue de France 15
21-13	Saint-Jean	Rue de Saint-Jean 12
21-14	Les Crêts	Chemin Colladon 1
21-15	Cropettes-Vidollet	Rue Baulacre 4
21-16	Vieusseux	Rue Jean-Etienne-Liotard 66
21-17	Champel	Chemin des Crêts-de-Champel 42

	Communes	
01	Aire-la-Ville	Hall d'entrée de la nouvelle école
02	Anières	Salle communale
03	Avully	Mairie, chemin des Tanquons 40
04	Avusy	Salle communale de Sézegnin
05	Bardonnex	Ecole de Compesières
06	Bellevue	Parc des Aiglettes 2
07	Bernex	Rue de Bernex 313
08	Carouge	Boulevard des Promenades 24
09	Cartigny	Rue du Pré-de-la-Reine 7

10	Céligny	Salle communale
11	Chancy	Ecole, chemin de la Ruelle 10
12-01	Chêne-Bougeries-Centre	Route de Chêne 149
12-02	Conches	Chemin de la Colombe 7
13	Chêne-Bourg	Avenue François-Adolphe-Grison 1
14	Choulex	Salle communale
15	Collex-Bossy	Route de Collex 197
16	Collonge-Bellerive	Ecole élémentaire de Collonge, route d'Hermance 110
17	Cologny	Salle communale
18	Confignon	Chemin de Sous-le-Clos 32
19	Corsier	Nouveau groupe scolaire
20	Dardagny	Ecole communale de La Plaine
22	Genthod	Centre communal, chemin de la Pralay 4
23	Grand-Saconnex	Ferme Sarasin (restaurant scolaire)
24	Gy	Salle GYVI
25	Hermance	Salle communale
26	Jussy	Mairie, route de Jussy 312
27	Laconnex	Salle communale, chemin des Quarts 2
28-01	Grand-Lancy	Avenue des Communes-Réunies 60
28-02	Petit-Lancy	Avenue Louis-Bertrand 5-7
29	Meinier	Route de La-Repentance 86
30	Meyrin	Avenue de Feuillasse 25
31	Onex	Rue des Bossons 7
32	Perly-Certoux	Mairie (ancienne salle communale)
33	Plan-les-Ouates	Route des Chevaliers-de-Malte 3
34	Pregny-Chambésy	Chemin de la Fontaine 77
35	Presinge	Ecole, route de La Louvière 4
36	Puplinge	Salle communale, rue de Graman 66
37	Russin	Mairie
38	Satigny	Salle annexe à la salle communale
39	Soral	Chemin du Creux-de-Boisset 23
40	Thônex	Chemin du Bois-des-Arts 56
41	Troinex	Ecole primaire
42	Vandœuvres	Centre communal
43-01	Vernier village	Route de Vernier 200
43-02	Châtelaine	Avenue de Châtelaine 84
43-03	Aïre-Le Lignon	Chemin du Grand-Champ 11
43-04	Les Avanchets	Rue du Grand-Bay 13
44	Versoix	Route de Saint-Loup 10
45	Veyrier	Route de Veyrier 208
46	Suisses de l'étranger	Route des Acacias 25

Sanctions pénales

Est passible de sanctions pénales, en application des articles 279 à 283 du code pénal suisse (RS 311.0) et 183 de la loi genevoise sur l'exercice des droits politiques (A 5 05), quiconque notamment :

- se présente sous une fausse identité ou atteste faussement de l'identité d'un autre électeur ;
- signe pour un tiers la carte de vote, sauf si ce tiers est incapable de le faire lui-même pour cause d'infirmité ;
- vote plus d'une fois dans une même opération électorale ;
- valide sans droit un bulletin électronique ;
- reproduit sans droit ou contrefait un bulletin ;
- détourne ou soustrait des bulletins.

Chancellerie d'Etat
Service des votations et élections
Rte des Acacias 25 - CP 1555
1211 Genève 26
www.ge.ch



POST TENEBRAS LUX